

# Dialogue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **22 (1995)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Révision de la «lex Friedrich» (RS 3/95)

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de la révision de la lex Friedrich proposée par le Conseil fédéral, qui met sur le même pied – en ce qui concerne l'acquisition d'immeubles – les Suisses de l'étranger et les étrangers n'ayant pas leur domicile en Suisse, mais qui, d'un autre côté, accorde ce droit à des sociétés étrangères. Comment cette mesure d'apartheid est-elle conciliable avec la constitution? Aurons-nous des Suisses de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe? Quant à la position de l'Organisation des Suisses de l'étranger, elle me paraît incroyable.

**Gabriella Häusler, D-Eisingen**

En révisant la lex Friedrich, on veut corriger la situation – contraire au droit international – créée par le texte actuel, mais malheureusement aux dépens de l'égalité de traitement des citoyens suisses. Mais même révisée, la «lex» est contraire au droit international et est en contradiction avec le droit de l'UE. La seule manière de faire correcte, tant du point de vue du droit national que du droit international, consiste à abroger la lex Friedrich le plus tôt possible.

**Walter E. Weisflog, GB-Brighton**

En tant que fils d'un Allemand et d'une Suisse, je suis né en Allemagne. Je possède les deux nationalités. Mon pays de domicile actuel est l'Allemagne. Cependant, j'ai depuis mon enfance des liens étroits avec la Suisse. Outre les visites que je fais chaque année à ma parenté, j'ai participé huit fois aux camps d'hiver des Suisses de l'étranger. En 1988, j'ai été appelé à faire partie de l'équipe nationale de hockey sur gazon. Bref, j'ai le sentiment d'être un citoyen suisse. Je suis d'autant plus consterné quand je lis que mon pays veut me traiter comme un citoyen suisse de 2<sup>e</sup> classe.

**Frank Schneider, D-Bonn**

## La Suisse et l'UE

Je ne crois pas que la population suisse ait quelque chose contre les autres pays.

Les motifs de son opposition à l'EEE et à l'UE ne sont pas politiques, mais économiques et écologiques. Malheureusement, l'indépendance économique a pour conséquence des prix plus élevés pour les biens produits dans le pays et pour ceux qui sont importés. Les Suisses, qui sont économes, ne voudront pas cela. Attendons donc.

**Werner Schurter, USA-Columbus**

Je rentre d'un séjour de six semaines en Suisse et ai également visité la Hollande, l'Angleterre et la France pour m'informer des expériences faites avec l'UE. Les avis étaient partagés. Mais je suis convaincu que, depuis 1989, nous vivons dans une toute nouvelle phase de la société humaine. Nous devons tous réviser notre manière de penser. Quelle forme de société souhaitons-nous au fond? Je prie donc tout le monde – partisans et adversaires – de mieux s'informer et de discuter objectivement le pour et le contre.

**Erwin Zimmermann,  
BR-Rio de Janeiro**

L'Accord sur l'EEE a été rejeté pour de nombreuses raisons, notamment à cause de sa conception juridique incorrecte. On remarque depuis longtemps que les représentants des milieux économiques – regrettant le non à l'EEE – réduisent la question complexe de l'intégration au seul aspect du bénéfice et du chiffre d'affaires. Des aspects importants du domaine de la culture et de la société ne sont même pas mentionnés. Une telle vision des choses paraît extrêmement naïve et mesquine.

**Peter Stacher, NL-La Haye**

Il me faut féliciter votre revue qui n'hésite pas à publier des lettres en dissidence avec les opinions que chante le chœur des «bons sujets» au palais fédéral. Vous devinez comment j'avais voté. Suisse d'adoption seulement, je perçoit peut-être mieux que la Suisse est un phénomène rare voire unique qu'il vaut éminemment la peine de sauvegarder.

**N. Viddinoff, TR-Mersin**

Je vois avec tristesse mon pays perdre la confiance en soi-même. Les médias, en choisissant une politique que je ne peux que qualifier de «réalisme morbide», ont une lourde part de responsabilité dans ce développement négatif et la «Revue Suisse» ne fait malheureusement pas exception. Ce n'est pas en mettant toujours l'accent sur les difficultés que confronte la Suisse après son refus incompréhensible d'adhérer à l'EEE que se créera en Suisse même le climat d'élan et d'optimisme nécessaire pour faire face aux problèmes et qui présentera à l'étranger un pays moderne et dynamique.

**Lorenz Tanner, N-Oslo**

## Merci à la «Revue Suisse»

En tant que Suisse à l'étranger, je reçois et lis la revue avec beaucoup d'intérêt. J'en profite pour vous dire toute ma satisfaction, car cette revue si bien conçue me permet de garder un vrai contact avec mon pays.

**Isabelle Berthelot, F-Preuissin**

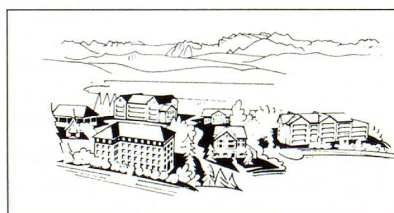
## L'information des électeurs à l'étranger

Je lis la «Revue Suisse» avec intérêt. Il est maintenant plus important que jamais d'établir le contact avec son pays d'origine. Il faut avant tout apprendre à mieux connaître les partis; droit de vote oblige...

**Hedi Tobler, N-Oslo**

Malheureusement, le taux de participation des Suisses de l'étranger lors des votations et des élections est plutôt modeste. Nous avons besoin d'être mieux informés; c'est ainsi seulement que vous pouvez espérer un meilleur taux de participation à l'étranger. En peu de pages, la «Revue Suisse» donne beaucoup d'informations. D'autre part, on devrait pouvoir la lire plus souvent. Je propose qu'elle paraisse une fois par mois. La plupart d'entre nous seraient tout à fait d'accord de payer les frais de port.

**Franz Arnold, USA-Desert  
Hot Springs**



## INSTITUT MONTANA ZUGERBERG

Leitung: Dr. K. Storchenegger  
CH-6300 Zug, Telefon 042 21 17 22  
Telefax 042 21 54 65  
1000 Meter über Meer

**Internationale Schule  
für Knaben und Mädchen ab 10 Jahren**  
Primarschule Klassen 5-6, Orientierungsstufe  
Gymnasium und Wirtschaftsdiplomschule  
Eidgenössisch anerkannte Diplom- und  
Maturitätsprüfungen im Institut

**American School: 5th-12th Grade**  
**Scuola italiana, Nederlandse Sectie**  
**International Baccalaureate**